

DÉPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 FÉVRIER 2020

Convocation transmise par voie  
électronique le 7 février 2020  
Conseillers Municipaux en exercice  
au jour de la séance : 43  
Affichage du Procès-verbal intégral  
en date du 21 février 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le QUATORZE du mois de FÉVRIER à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

N° 20-041

VOIRIE/DEPLACEMENTS  
AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES BASTIDES  
REFECTION DE LA VOIRIE ET CREATION D'UN TROTTOIR  
TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE  
A LA COMMUNE PAR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
CONVENTION DEPARTEMENT / COMMUNE

**PRÉSENT.E.S :**

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Éliane ISIDORE, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mmes Sophie DEGIOANNI, Annie KINAS, M. Alain SALDUCCI, Mme Linda BOUCHICHA, M. Patrick CRAVERO, Mme Nathalie LEFEBVRE, M. Pierre CASTE, Mme Saoussen BOUSSAHEL, Adjoint au Maire, Mmes Nadine SAN NICOLAS, Odile TEYSSIER-VAISSE, M. Franck FERRARO, Adjoint de Quartier, Mmes Michèle ROUBY, Régine PERACCHIA, Charlette BENARD, Anne-Marie SUDRY, Françoise EYNAUD, Isabelle EHLÉ, Valérie BAQUÉ, M. Jean-Luc COSME, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Frédéric GRIMAUD, Stéphane DELAHAYE, Mme Camille DI FOLCO, MM. Jean-Pierre SCHULLER, Emmanuel FOUQUART, Mme Sylvie WOJTOWICZ, M. Jean-Luc DI MARIA, Mme Davina RICARD, MM. Gérard PES, Jean-Marc VILLANUEVA, Mmes Paulette BONNE, Blandine GUICHANÉ, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉ.E.S AVEC POUVOIR :**

M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à Mme DEGIOANNI  
M. Loïc AGNEL, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à M. CRAVERO  
M. Charles LINARES, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme BOUSSAHEL  
M. Daniel MONCHO, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme PERACCHIA  
Mme Nadine LAURENT, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. SCHULLER

**ABSENT.E.S / EXCUSÉ.E.S :**

M. Robert OLIVE, Mme Nathalie LOPEZ, Conseillers Municipaux.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Frédéric GRIMAUD, Conseiller Municipal, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300561-20200214-CM20\_18439-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

*La Commune de Martigues a décidé de réaménager la première tranche de la route des Bastides (RD 49), depuis le carrefour giratoire Griscelli jusqu'au carrefour du chemin du stade (du PR 4+850 au PR5+850).*

*Le projet a pour but :*

- *L'enfouissement des réseaux aériens (Enedis, Télécom et l'éclairage public)*
- *La création d'un trottoir côté sud*
- *La réduction des largeurs de voies avec passage à 50km/h*
- *L'amélioration du réseau d'eaux pluviales*
- *La reprise de l'éclairage public avec installation de candélabres à LED*
- *La reprise de la structure de la voie et du revêtement*
- *La création de plateaux surélevés*
- *La création d'une écluse*
- *La réfection d'un mur de soutènement*
- *La mise aux normes des arrêts bus*

*Le dossier est scindé en 2 lots séparés :*

- *Lot n° 1 - VRD*
- *Lot n° 2 - Eclairage*

*Considérant que la réalisation de ces aménagements relève simultanément de la maîtrise d'ouvrage du Département et de la Commune de MARTIGUES et que ces opérations, bien que concernant le domaine public routier départemental, sont au regard de leur finalité réalisées "pour le compte" de la Commune de Martigues,*

*Dans ce contexte, la Commune et le Département ont convenu de signer une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de travaux entre les deux parties concernées.*

*La totalité de la participation financière versée par le Département à la Commune s'élèvera, dans le cadre d'une reprise de chaussée, à un montant prévisionnel de 151 858,40 € HT, hors révision de prix.*

*Le surcoût restant à la charge de la Commune sera traité en application des règles édictées par l'Instruction budgétaire et comptable M14, comme une subvention d'équipement afin de solder le compte dédié à l'opération.*

**Ceci exposé,**

**Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dite "Loi MOP" relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,**

**Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 2422-5,**

**Vu le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention, à intervenir entre la Commune de Martigues et le Département des Bouches-du-Rhône,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Travaux et Commande Publique" en date du 4 février 2020,**

**Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 5 février 2020,**

**Le Conseil Municipal est invité :**

- ***A approuver le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Commune de Martigues par le Département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de l'aménagement de la première tranche de la route des Bastides (RD 49), depuis le carrefour giratoire Griscelli jusqu'au carrefour du chemin du stade (du PR 4+850 au PR5+850).***
- ***A prendre acte de la participation financière versée par le Département des Bouches-du-Rhône à la Commune, d'un montant prévisionnel de 151 858,40 € HT, dans le cadre de la reprise de chaussée.***
- ***A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer la convention à intervenir dans le cadre de ce transfert de maîtrise d'ouvrage.***

*Les incidences budgétaires seront constatées comme suit :*

- . en dépenses : fonction 90.822.118, nature 458115,*
- . en recettes : fonction 90.822.118, nature 458215.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique  
Le Premier Adjoint  
délégué à l'Administration Générale  
Henri CAMBESSEDES

Accusé de réception en préfecture 013-211300561-20200214-CM20_18439-DE Date de télétransmission : 20/02/2020 Date de réception préfecture : 20/02/2020
---